



## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL ARRIVÉ LE

26 SEP. 2013

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013

SOUS-PRÉFECTURE DE  
LA TOUR-DU-PIN

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 17 septembre 2013, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Nicole MAUCLAIR à Michel BACCONNIER – Isella DE MARCO à Daniel TANNER – Rahma KHADRAOUI à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE – Sophie BAUDOIN à Claude BERENGUER – Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Florentine MASSE à Jean-Claude CANO – Grégory COIN à Alain CACALY  
Absents : Bénédicte KREBS – Véronique SORIANO – Grégory ESTREMS – Stéphane JEANNET – Isabelle BALLET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné.

**DELIB 2013.09.23 16**

**OBJET : Création d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (28 heures hebdomadaire)**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des postes à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013 à la création de l'emploi suivant :

**- 1 emploi d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 28 heures hebdomadaires**

Cette modification du tableau des effectifs fait suite aux évolutions apportées à l'organigramme général des services et précisées lors du Comité Technique du 14 juin 2013.

Ce fonctionnaire exercera ses fonctions au sein du secteur accueil de la population de la Direction des affaires générales et des services à la population de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** la création de cet emploi
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes à ce poste sont inscrits au budget

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013 :

**Filière administrative :**

Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Grade d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe:

- ancien effectif : 10

- nouvel effectif : 10

**A l'unanimité.**

St-Quentin-Fallavier, le 24 septembre 2013.

Publication et transmission en sous-préfecture le

25 SEP. 2013

Le Maire

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.